

PIERRE

KARLESKIND

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA PÊCHE DU PARLEMENT EUROPEEN



FACE AUX ACTIVITES DE LA PÊCHE CHINOISE, DES PROPOSITIONS POUR QUE L'UNION EUROPEENNE REAGISSE

EN
BREF

Le rapport d'initiative permet l'exploration d'un sujet à l'initiative du Parlement européen. En tant que Président de la commission de la pêche du Parlement européen, il m'a semblé urgent de faire le point sur les impacts des pêcheries chinoises, vu leur importance au niveau global.

Le rapport propose d'agir sur :

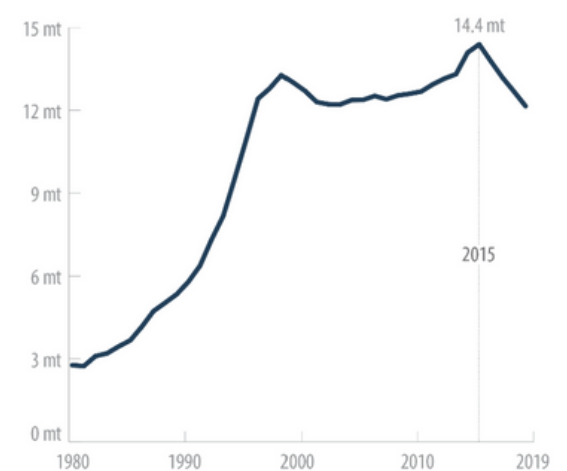
1. **La transparence** des accords avec les pays tiers, des flottes, des subventions etc
2. **La traçabilité** des captures sur toute la chaîne de valeur,
3. **Le renforcement des contrôles** sur les mers du monde

Pour mettre en oeuvre de façon effective le règlement interdisant les importations des captures des navires de pêche illégale et celui sanctionnant les auteurs d'atteintes aux droits humains (travail forcé)

Avant le rapport : Réalisation d'une étude* du service de recherche du Parlement européen

Des captures en hausse à la fin du 20ème siècle

- Selon les données présentées par l'étude, les captures chinoises sont passées d'environ 3 millions de tonnes au début des années 1980 à plus de 12 millions de tonnes à la fin des années 1990, soit x4 en une décennie.
- Cette augmentation contraste avec la production mondiale qui stagne depuis la fin des années 1980 : la part de la Chine dans la capture mondiale a donc significativement augmenté.

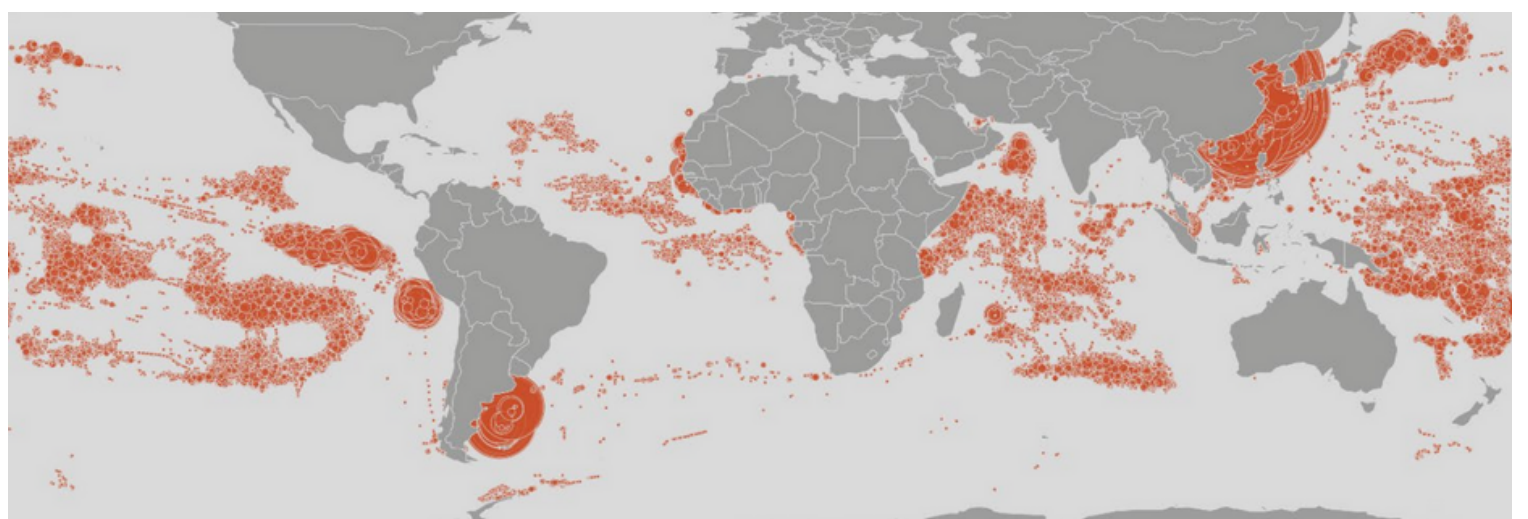


Les captures chinoises en millions de tonnes par an

Une flotte sur toutes les mers du monde

- Selon le Ministère chinois de l'Agriculture et des Affaires rurales, il y avait 2701 navires de pêche opérant en haute-mer 2019. La FAO en compte 17000.

Présence des bateaux de pêche chinois en 2022 d'après la base de données "Global Fishing Watch" alimentée par les localisations AIS.



Les deux graphiques sont issues de l'étude du Parlement européen

*[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2022/733101/IPOL_STU\(2022\)733101_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2022/733101/IPOL_STU(2022)733101_EN.pdf)

Les recommandations du rapport



Insister sur la transparence

- La taille de la flotte hauturière chinoise n'est pas claire, il faut que nous sachions combien il y a de bateaux et où ils sont.
- Les montants des subventions accordées à la pêche chinoise sont également peu clairs, une estimation les chiffre à 7,2 milliards en 2018

→ Mettre en oeuvre le règlement "contrôle des pêches" qui impose la communication du numéro OMI du navire de pêche pour toute capture importée en UE.

→ Demander la publicité des propriétaires réels des navires de pêche ainsi que de tous les accords de pêche des pays-tiers ayant aussi un accord de pêche avec l'Union.

Renforcer le dialogue UE-Chine

- L'accord de partenariat "Partenariat bleu pour les Océans" entre la Chine et l'Union européenne est une base de travail : où en sommes nous?

→ Donner de réelles perspectives au "Partenariat bleu pour les Océans" entre la Chine et l'Union européenne

→ Encourager la Chine à ratifier l'accord de la FAO sur l'état du port et la Convention sur le travail dans le domaine de la pêche de l'Organisation internationale du Travail

Coopération dans la lutte contre la pêche illégale

- Plusieurs opérations conjointes de lutte contre la pêche illégale sont actives, notamment l'opération PESCAO dans le Golfe de Guinée ou la coalition contre la pêche illégale qu'a rejoint l'Union européenne à l'occasion du One océan summit.

→ Encourager les actions des Etats membres en marge des actions de lutte contre la piraterie

→ Développer les missions internationales conjointes de contrôle des pêches parallèlement à celles contre la piraterie, notamment dans le Golfe de Guinée.

→ Développer des plans de gestion et des moyens pour les pays en développement qui voient leur zone économique exclusive soumises à la pêche illégale

Protéger les droits humains

- La convention sur le travail forcé a été ratifiée mais l'enquête de The Outlaw Ocean project publiée début octobre 2023 est édifiante. Trop d'informations convergent pour que nous fermions les yeux.

→ Mettre en oeuvre de façon effective le règlement interdisant les importations des captures des navires de pêche illégale et celui sanctionnant les auteurs d'atteintes aux droits humains (travail forcé).

Lutter contre la concurrence déloyale

- L'Union européenne doit se prémunir contre les pratiques illégales chinoises, rapportées par de nombreux gouvernements et ONG ; pratiques de pêche interdites, non-déclaration de captures, non-allumage des AIS.

→ Déployer le système CATCH qui vient mettre à jour le système européen actuel de certification des captures sur support papier.

→ Limiter les importations à taux préférentiel (ATQs) pour protéger la pêche européenne.